



Les relations extérieures du canton de Berne en 2023

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 10 janvier 2024
N° d'affaire : 2023.STA.1492
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Synthèse	3
2. Contexte	3
3. Rétrospective de l'année 2023.....	4
3.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral	4
3.1.1 Sécurité	5
3.1.2 Énergie	5
3.1.3 Transports	6
3.1.4 Aménagement du territoire	7
3.1.5 Santé	8
3.1.6 Numérisation	9
3.1.7 Institutions politiques	9
3.1.8 Formation	10
3.1.9 Votations fédérales	10
3.2 Collaboration intercantonale	11
3.2.1 Participation à des organisations intercantionales	11
3.2.2 Relations avec d'autres cantons	12
3.3 Relations avec l'étranger	13
3.3.1 Participation à la politique européenne de la Confédération	13
3.3.2 arcjurassien.ch	14
3.3.3 Autres affaires en relation avec l'étranger	14
4. Perspectives 2024	16
4.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral	16
4.2 Coopération intercantonale	18
4.3 Relations avec l'étranger	19
5. Proposition au Grand Conseil	19
Annexes 20	
Annexe 1 : initiatives cantonales du canton de Berne.....	20
Annexe 2 : représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2023	21

1. Synthèse

Les cantons sont les principaux partenaires de la Confédération dans le cadre du fédéralisme. Ils participent à la politique fédérale, car rares sont les domaines politiques où la Confédération et les cantons peuvent agir sans se concerter. Il est donc essentiel que les intérêts du canton de Berne soient représentés le mieux possible au niveau fédéral et au sein de la coopération intercantonale.

Le présent rapport annuel sert de base de dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE). La première partie revient sur la représentation des intérêts au niveau fédéral, la collaboration intercantonale et les relations avec l'étranger. La seconde partie donne un aperçu des développements possibles des relations extérieures du canton de Berne en 2024. Cette forme de rapport semble plus appropriée au Conseil-exécutif que la sélection d'un nombre limité de priorités telle que pratiquée jusqu'à présent, car elle reflète mieux la diversité et la complexité des relations extérieures.

Le programme gouvernemental de législature 2023-2026 constitue la base du présent rapport. La politique étrangère n'y figure pas comme une priorité en soi, mais plutôt comme un instrument permettant au Conseil-exécutif d'atteindre les objectifs et les axes de développement de la politique gouvernementale. Le présent rapport montre le lien substantiel entre les affaires et activités menées par le Conseil-exécutif en matière de relations extérieures et le programme législatif.

En 2023, le Conseil-exécutif a enregistré de nombreux succès en matière de politique extérieure. Concernant la politique énergétique, il a par exemple su faire valoir ses intérêts dans les Chambres fédérales et faire en sorte que la Stratégie énergétique 2035 puisse être mise en œuvre plus rapidement grâce à l'acte modificateur unique pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Cet acte législatif au niveau fédéral vise à faciliter le développement de la force hydraulique et à garantir une réglementation mesurée des débits résiduels. Le Conseil-exécutif a aussi pu défendre ses intérêts avec succès dans le cadre de différentes affaires portant entre autres sur la numérisation, l'aménagement du territoire ou la politique des transports. Dans ces domaines politiques, les bases légales de rang supérieur ont été conçues de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés dans le programme gouvernemental de législature. Autre fait réjouissant : le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé le montant de 2,59 milliards de francs proposé par le Conseil fédéral pour l'élimination des munitions restantes dans l'ancien dépôt de Mitholz. Le Conseil-exécutif est intervenu à différentes occasions et s'est fortement engagé en faveur d'un traitement rapide de l'affaire afin que la population de Mitholz puisse entrevoir un avenir sûr.

Enfin, le canton de Berne a également apporté une contribution appropriée aux festivités pour les 175 ans de la Constitution fédérale. Le Conseil-exécutif a pu entretenir ses relations avec les autres gouvernements cantonaux dans le cadre de rencontres de travail, notamment avec le canton de Zurich, mais aussi dans le cadre de visites d'États et avec les membres de la communauté internationale de la ville fédérale.

2. Contexte

L'objectif du Conseil-exécutif en matière de politique extérieure est de consolider la position du canton de Berne en tant que site politique et économique en Suisse et d'élargir sa marge de manœuvre. Pour ce faire, il faut œuvrer pour que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit convenable dans l'ensemble, que le transfert de tâches se fasse dans le

respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales ne soient pas trop laborieuses à mettre en œuvre. Le fédéralisme ne peut déployer des effets conformes aux attentes que si les cantons disposent d'une latitude suffisamment grande pour se déterminer sur leurs propres affaires et leur organisation interne. En tant que piliers de l'État fédéral et organes d'exécution, les cantons ont une certaine légitimité et responsabilité leur permettant de se faire les ardents défenseurs de leurs intérêts sur le plan fédéral. C'est là l'un des éléments essentiels des relations extérieures du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif défend les intérêts du canton au niveau fédéral, dans le contexte intercantonal et face à l'étranger. Le conseiller d'État Christoph Ammann représente le canton de Berne au sein du Bureau et de l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Dans cette fonction, il est responsable des projets, affaires et priorités interdirectionnels touchant le domaine des relations extérieures et ne pouvant être associés à une Direction en particulier.

Par ailleurs, le canton de Berne est membre de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg défend les intérêts du canton de Berne au sein de la CGSO ainsi qu'au sein des organes d'arcjurassien.ch. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'État se déroulent dans un grand nombre d'organes, notamment dans les conférences nationales et régionales de directrices et directeurs.¹

3. Rétrospective de l'année 2023

3.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral

En 2023, le Conseil-exécutif a pris position sur 94 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. On peut relever en particulier les consultations sur les affaires clés qui sont déjà sur le radar en vue de la phase parlementaire : la révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient ainsi qu'un projet de modification de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, de la loi sur le service civil et de la loi sur l'armée².

En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directrices et directeurs. À cela s'ajoutent les auditions des Conférences par les commissions des Chambres fédérales chargées de l'examen préalable.

Durant l'année sous revue, le Conseil-exécutif s'est entretenu à quatre reprises avec les conseillers aux États bernois. En novembre, le conseiller aux États Hans Stöckli, qui ne s'est pas représenté en 2023, a été officiellement remercié pour les services rendus au canton de Berne. La rencontre annuelle avec la délégation bernoise au Conseil national dans sa nouvelle composition se tiendra en février 2024.

En vue des séances des groupes parlementaires qui précèdent chaque session, les délégations bernoises au Conseil national et au Conseil des États ont reçu les orientations actuelles ainsi que les prises de position ou fiches d'information recensant les affaires pertinentes pour le canton. À celles-ci s'ajoutent 50 fiches adressées aux membres bernois des commissions chargées

¹ Les 16 conférences nationales de directrices et directeurs de la Conférence suisse des Chanceliers d'État couvrent tous les domaines des compétences cantonales (cf. annexe 2).

² La sélection correspond aux dossiers clés au niveau fédéral définis tous les six mois par les Directions en collaboration avec le SRE. Dans le présent rapport, les dossiers clés sont marqués d'un astérisque*.

de l'examen préalable aux Chambres fédérales. Par ailleurs, le canton de Berne a cosigné des courriers intercantonaux adressés au Conseil national et au Conseil des États. Les fiches ont été conçues par la Chancellerie d'État en collaboration avec les Directions compétentes.

La liste thématique ci-après présente les affaires de première importance pour le canton de Berne, adoptées à l'échelon fédéral.

3.1.1 Sécurité

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton garantit la sécurité de sa population et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité.

Déminage de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz [22.074]*

Le Conseil fédéral a demandé au Parlement l'octroi d'un crédit de 2,59 milliards de francs pour l'élimination des munitions se trouvant encore dans l'ancien dépôt de Mitholz, restées ensevelies sur le site après l'explosion de 1947. Avec cette opération d'évacuation, le Conseil fédéral souhaite créer les conditions de base nécessaires afin que la population du village de Mitholz puisse entrevoir un avenir à la fois sûr et prospère. En février 2023, la CPS-N, chargée de l'examen préalable, avait décidé de suspendre le traitement de l'objet pour une année ou plus.

Le Conseil-exécutif n'était pas d'accord avec cette suspension. Il s'est prononcé en faveur de la proposition du Conseil fédéral, soit pour un déminage complet de l'ancien dépôt de munitions. Au vu de la situation difficile pour la population de Mitholz et de préoccupations d'ordre sécuritaire, le Conseil-exécutif s'est en outre engagé en faveur d'un traitement rapide de l'affaire. Pour cela, il s'est adressé par courrier aux membres de la CPS-N, qui sont revenus sur leur décision en mars 2023. Il s'est également prononcé auprès du Conseil des États pour une approbation aussi rapide que possible de la demande de crédit. Les deux conseillers aux États bernois (comme auparavant les membres du Conseil national) ont été sensibilisés à plusieurs reprises à l'importance de l'affaire pour le canton de Berne. À l'issue de débats approfondis, les Chambres fédérales ont finalement approuvé à une large majorité les fonds demandés. Une étape importante a ainsi pu être franchie et les travaux pourront débuter rapidement et sans réserves selon le calendrier prévu.

3.1.2 Énergie

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton veut atteindre d'ici 2035 les objectifs de la Stratégie énergétique adoptée en 2006. L'accent est mis sur les agents énergétiques locaux et renouvelables ainsi que sur l'augmentation de l'efficacité énergétique. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement (projets « Trift » et « surélévation du mur du barrage du Grimsel »).

Acte modificateur unique : approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables [21.047]*

L'acte modificateur unique prévoit une révision de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il vise à augmenter la part de production indigène d'électricité issue d'énergies renouvelables et de renforcer la sécurité d'approvisionnement du pays pour permettre à la Suisse d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 ainsi que de la Stratégie climatique à long terme. À l'issue de débats approfondis, le Parlement a finalement trouvé

un compromis susceptible de rallier une majorité afin de maintenir l'équilibre entre sécurité d'approvisionnement et intérêts de protection.

Le Conseil-exécutif a également été amené à se pencher sur le conflit d'objectifs suivant : il défendait d'une part des intérêts d'exploitation clairs comme le développement du solaire (obligation d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments et les parkings) ou l'autorisation d'installations destinées à la production d'énergie à base de biomasse et issue des énergies renouvelables. Il considérait d'autre part que le développement des énergies renouvelables ne devait pas se faire au détriment de la protection des eaux. Les impératifs en matière de protection des paysages et de l'environnement devront en outre être pris en compte dans le plan directeur. Le Parlement s'est aligné sur les requêtes bernoises au regard d'un certain nombre d'aspects essentiels. Le canton de Berne souscrit à la mise en œuvre simplifiée du projet Trift, mais aussi à la réduction des débits résiduels en cas de pénurie d'électricité et à l'obligation d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments. D'autres requêtes n'ont en revanche pas été retenues par le Parlement, comme le remplacement de chauffages et de chauffe-eau électriques par des installations de chauffage à distance plus efficaces ou la distance minimale de 400 m entre les éoliennes et les zones habitées pour des éoliennes de plus de 100 m de hauteur.

3.1.3 Transports

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton veille à l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs. Il garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente. Le programme relatif aux pôles de développement économique du canton de Berne (PDE) doit permettre une croissance économique basée sur des innovations à forte valeur ajoutée, en concordance avec l'aménagement du territoire et la planification des transports.

Plafond des dépenses et étapes d'aménagement des routes nationales 2024-2027 (PRODES des routes nationales) [23.032]*

Les Chambres fédérales ont approuvé le projet du Conseil fédéral. Il concerne l'étape d'aménagement 2023, qui comprend cinq projets prêts à être réalisés pour un montant de 5,3 milliards de francs, dont deux dans le canton de Berne : le développement du réseau des routes nationales au nord de Berne (8 nouvelles voies entre Wankdorf et Schönbühl) et entre Schönbühl et Kirchberg (6 nouvelles voies). Le message propose un plafond des dépenses de 8,8 milliards de francs pour l'entretien, l'exploitation et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2024-2027. Ces mesures visent à garantir la sécurité du réseau des routes nationales. Des investissements sont également prévus pour le maintien de la valeur des tunnels, des ponts et des revêtements routiers.

Le Conseil-exécutif s'est félicité de ces étapes d'aménagement. Le besoin d'agir sur ces tronçons névralgiques de l'A1 est indéniable. L'objectif est aussi de délester le réseau routier secondaire, ce qui garantira des temps de trajets plus stables pour les transports publics routiers et une sécurité accrue pour le trafic cycliste et la mobilité piétonne.

Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération [23.033]*

Pas moins de 32 agglomérations souhaitent améliorer leurs infrastructures de transport avec le soutien de la Confédération. Cinq agglomérations bernoises en font partie (Berne, Biel/Bienne-Lyss, Berthoud, Langenthal, Thoune). La Confédération participe à ces projets infrastructurels à hauteur de 30 ou 45 % des montants.

Le Conseil-exécutif est favorable aux projets d'agglomération sur le fond. Pour trois des projets bernois, le canton de Berne estime toutefois que les montants alloués sont inférieurs à ce qui serait justifié, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ayant appliqué des déductions que le canton juge inappropriées ou ayant utilisé des bases de calcul incorrectes. Le Conseil-exécutif a attiré l'attention des parlementaires bernois sur ces manquements dans le cadre d'un échange direct avec le personnel spécialisé de l'administration cantonale et par le biais d'un courrier commun des cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel. Les requêtes n'ont cependant pas été prises en compte (parfois de justesse) et les montants n'ont pas été augmentés, ce qui s'explique au moins en partie par la situation financière tendue au niveau fédéral.

Tunnel multifonctionnel du Grimsel [23.3010]*

Le Conseil-exécutif a soutenu le projet de tunnel multifonctionnel du Grimsel (regroupement du tracé électrique souterrain et du tunnel ferroviaire). L'accessibilité des régions de l'Oberhasli et l'Obergoms sera améliorée et les atteintes aux paysages limitées, ce qui constitue un plus en faveur du tourisme. La motion acceptée par le Conseil national et le Conseil des États correspond en outre aux processus habituels d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Elle permet une estimation objective du rapport coût-bénéfice du tunnel ferroviaire dans le cadre de la planification des différentes étapes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (cf. perspective Rail 2050, [23.055]). Une base solide est ainsi créée pour la décision ultérieure de réalisation. Le Conseil-exécutif s'est exprimé explicitement en faveur de cette procédure et salue la décision.

3.1.4 Aménagement du territoire

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

La loi sur l'aménagement du territoire et le Projet de territoire Suisse représentent le cadre de la planification stratégique du territoire. Cette stratégie vise à réunir les conditions pour une urbanisation interne systématique et un développement économique durable.

LAT 2 : loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2^e phase [18 077]*

La LAT 2 pose de nouvelles règles à la construction hors de la zone à bâtir et donne une marge de manœuvre plus large aux cantons. La loi représente un contre-projet indirect à l'Initiative paysage ; celle-ci souhaite ancrer le principe de la séparation entre territoires constructibles et non constructibles dans la Constitution, ce qui n'est pas dans l'intérêt du canton de Berne selon le Conseil-exécutif.

L'objectif de stabilisation est considéré comme l'élément essentiel de la révision. Les cantons devront définir dans leurs plans directeurs comment ils prévoient de stabiliser le nombre de bâtiments et la surface imperméabilisée en dehors des zones à bâtir. Ils pourront désormais régler les exceptions prévues hors de la zone à bâtir. Cette compétence doit permettre aux cantons de trouver des solutions sur mesure tout en tenant compte des besoins de l'agriculture régionale.

Le Conseil-exécutif a approuvé le projet dans son principe et formulé des propositions permettant des dérogations sur certains points. Sa requête pour une participation de la Confédération au financement de la prime de démolition n'a pas abouti. Une proposition soutenue par le Conseil-exécutif pour des zones spéciales non seulement dans les régions de montagne, mais aussi dans l'ensemble du canton, a en revanche été couronnée de succès.

3.1.5 Santé

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne anticipe l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé. Il promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires. Le système de réduction des primes est soumis à un examen.

La politique fédérale en matière de santé évolue à l'encontre des intérêts du canton de Berne. Concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé [22 062], le Conseil-exécutif a précisé à plusieurs reprises qu'il fallait conserver une vue d'ensemble du système, respecter les effets sur les autres actrices et acteurs financiers et sur les soins, ainsi que les compétences des cantons. Sans succès.

Dans l'ensemble, le Conseil-exécutif déplore dans le cas de cette affaire (encore en cours) le fait qu'il n'existe ni gestion globale de la politique sanitaire au niveau fédéral, ni mesures de lutte contre les principales incitations aberrantes, ni moyens de mise en œuvre efficaces dans la pratique. Ni l'initiative pour un frein aux coûts et l'initiative d'allègement des primes – que le Conseil fédéral et les Chambres fédérales recommandent de rejeter – ni les deux contre-projets indirects adoptés lors de la session d'automne 2023 ne satisfont à ces exigences fondamentales. Le dernier mot reviendra au peuple en 2024.

Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) [21 067]*

L'initiative pour un frein aux coûts demande l'introduction d'un frein aux coûts dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Chaque année, la Confédération et les cantons devraient ainsi fixer un objectif pour la croissance maximale des coûts dans les différents domaines de l'AOS par rapport à l'année précédente. Le Conseil fédéral peut en outre procéder à une adaptation des structures tarifaires si celles-ci ne s'avèrent plus appropriées ou si les partenaires ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une révision.

Le Conseil-exécutif a rejeté l'initiative ainsi que le contre-projet indirect. L'initiative propose de coupler l'augmentation des coûts à la situation globale de l'économie suisse et à l'évolution moyenne des salaires, un mécanisme rigide difficilement compatible avec le fonctionnement décentralisé d'un système de santé comprenant une multitude d'actrices et d'acteurs. Le Conseil-exécutif s'est en outre exprimé contre la compétence du Conseil fédéral de procéder dans certaines circonstances à une adaptation des structures tarifaires, cette compétence relevant du domaine des partenaires tarifaires.

Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) [21 063]*

L'initiative d'allègement des primes demande qu'aucune personne assurée ne doive payer plus de 10 % de son revenu disponible pour les primes d'assurance-maladie. Le Conseil fédéral a proposé le rejet de l'initiative au profit d'un contre-projet indirect (révision de la LAMAL, réduction des primes). Les cantons devraient alors affecter aux réductions de primes un montant correspondant à 3,5 % au minimum et à 7,5 % au maximum des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) générés par les assurées et assurés domiciliés sur son territoire. Le subside de la Confédération resterait à 7,5 % (coûts bruts actuels de l'AOS). Le Conseil national et le Conseil des États emboîtent le pas au Conseil fédéral, même s'ils se sont prononcés pour une version plus succincte.

Le Conseil-exécutif a rejeté l'initiative et le contre-projet indirect. L'initiative ne favoriserait pas la responsabilité individuelle et aggraverait encore la hausse des coûts de la santé. Le contre-

projet priverait en outre les cantons de la compétence de régler de manière autonome la question de la hausse des primes et de s'harmoniser avec les autres instruments de politique sociale. Il en résulterait une perte d'autonomie cantonale et des coûts supplémentaires considérables pour le canton de Berne.

Financement moniste des prestations de soins (EFAS) [09,528]

Avec le financement uniforme des traitements dans les secteurs ambulatoire et stationnaire (EFAS), le Parlement fédéral a pu faire aboutir lors de la session d'hiver 2023 un des projets de réforme du système de santé les plus importants depuis l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Le Conseil-exécutif a accueilli avec satisfaction le fait que le Conseil national et le Conseil des États aient pu se mettre d'accord sur un compromis qui est également soutenu par les cantons. Les cantons se sont toujours prononcés en faveur d'une intégration obligatoire des soins dans la réforme. C'est maintenant chose faite. En outre, l'équité fiscale est maintenue dans les domaines de la transparence des données et du contrôle des factures : en raison des tâches de pilotage et de planification assignées par la Constitution dans le domaine des soins, mais aussi en raison de la traçabilité de l'utilisation des recettes fiscales pour le cofinancement des prestations de santé, les cantons doivent pouvoir compter sur une transparence totale des données. Dans l'ensemble, ce projet permet de répartir les coûts de la santé de manière équilibrée entre les payeurs de primes et les contribuables.

3.1.6 Numérisation

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

La poursuite du développement et de la promotion d'une administration numérique est un objectif prioritaire. Avec la « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne » ainsi que la « Stratégie TIC 2021-2025 » du canton de Berne, le Conseil-exécutif contribue à la transformation numérique de la Suisse. Il crée ainsi les bases pour les transactions juridiques électroniques, de manière à ce que les procédures administratives et de justice administratives puissent être menées par voie électronique.

Loi sur la numérisation du notariat [21 083]*

Le projet de la loi fédérale sur la numérisation dans le domaine du notariat (LNN) prévoit que les originaux des actes authentiques puissent être établis sous forme électronique. Les originaux électroniques seront conservés de manière durable et sûre dans un nouveau registre central (donc national). Lors du vote final, la loi a été adoptée par le Conseil national et le Conseil aux États à une très large majorité.

Le Conseil-exécutif se rallie expressément aux objectifs de la nouvelle loi. Les points essentiels à ses yeux sont l'établissement d'actes authentiques sous forme électronique (élément crucial pour les offices du registre foncier du canton de Berne) ainsi que la création d'un registre national. Du point de vue du canton de Berne, une standardisation (nationale) en matière de numérisation est indispensable.

3.1.7 Institutions politiques

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton encourage l'offre d'information sur les thématiques cantonales, régionales et communales afin de renforcer la cohésion de la société et la participation politique.

Contribution aux « 175 ans de la Constitution fédérale »

En 2023, la Suisse moderne a fêté ses 175 ans. Sous la devise « 1848, une histoire incroyable », le Parlement suisse a fêté l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale, en ouvrant notamment au public les portes des bâtiments fédéraux du centre de Berne les 1^{er} et 2 juillet 2023. Près de 70 000 visiteuses et visiteurs ont profité de ces deux jours pour jeter un œil dans les « coulisses du pouvoir ».

Le canton de Berne a également contribué aux festivités : il a ouvert au public les portes de l'Hôtel du gouvernement bernois. Dans le cadre d'une exposition, de débats et de conférences, il a été possible d'échanger sur la question suivante : « Sans Berne, pas de Constitution fédérale ? » Quelque 6500 personnes ont visité ce haut lieu de la politique cantonale bernoise. Le 28 novembre 2023, soit 175 ans jour pour jour après que le Parlement fédéral d'alors a donné à Berne le statut de ville fédérale, le canton et la ville de Berne ont invité les membres du Corps diplomatique et des Chambres fédérales à une réception à l'Hôtel du gouvernement bernois.

3.1.8 Formation

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le pôle universitaire et de formation, moteur d'innovation majeur, est renforcé. Le canton de Berne exploite pour cela la transformation numérique. BeLEARN développe son profil en tant que centre de compétences pour la transformation numérique dans le domaine de la formation.

BeLEARN

Le caractère national de l'initiative BeLEARN et « BeLEARN Hub » dans la ville de Berne a été consolidé par le biais de coopérations et de projets. Comme avec ses partenaires de fondation (l'EPFL et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle) et des partenaires associés (Haute école spécialisée à distance FFHS, l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Bâle et la Haute Ecole Pédagogique FHNW), BeLEARN a engagé des projets de coopération pour la transformation numérique dans le domaine de la formation avec d'autres Hautes écoles (Université de Fribourg, HEP Schwyz), des écoles professionnelles d'autres cantons (p. ex. Bildungszentrum Limmattal) et des universités étrangères (p. ex. Université de Twente, NL).

3.1.9 Votations fédérales

Avant les votations fédérales, le Conseil-exécutif communique toujours activement sa position, pour autant que le scrutin concerne de manière directe et significative le canton de Berne. Cela n'a été le cas que pour un seul objet en 2023, d'autant plus qu'il n'y a eu en 2023 qu'une seule votation populaire fédérale sur trois objets fédéraux à l'une des quatre dates prévues (18 juin 2023).

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne a déjà inscrit l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 dans sa Constitution. Pour l'adaptation au changement climatique, le canton de Berne rassemble et coordonne ses activités tout en tenant compte des stratégies préexistantes et des possibilités économiques.

Loi sur la protection du climat (LCI)

Lors de la votation fédérale du 18 juin 2023, le Conseil-exécutif a recommandé à l'électorat bernois de se prononcer en faveur de la LCI. Le projet a été clairement accepté par la population (CH : 59,1 % ; BE : 58,5 %). En tant que canton alpin et agricole, le canton de Berne subit tout particulièrement les effets du changement climatique.

Le Conseil-exécutif s'est notamment félicité que l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 soit contraignant pour toute la Suisse. Des moyens supplémentaires sont mis à disposition par la Confédération pour le remplacement des chauffages à combustibles fossiles, pour l'efficacité énergétique et pour l'encouragement des innovations respectueuses du climat. Cela permettra d'accélérer l'adoption de technologies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité énergétique. Le canton de Berne encourage l'utilisation de technologies renouvelables depuis 2021 avec succès. La LCI permet d'étendre le modèle bernois à l'ensemble de la Suisse.

3.2 Collaboration intercantonale

3.2.1 Participation à des organisations intercantionales

Le canton de Berne a pris part aux quatre séances plénières de la CdC et à douze séances des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a par ailleurs pris position dans le cadre de 16 consultations et sondages à l'attention de la CdC. Le canton de Berne a également contribué à une prise de position de la CGSO. Ses intérêts ont été pris en compte dans la majorité des cas.

Au cours de l'année sous revue, la CdC a pris position sur un nombre d'affaires particulièrement élevé : sur la politique européenne (cf. point 3.3.1), les conventions pour le financement de l'agenda et de la stratégie Administration numérique suisse (ANS) 2024-2027, la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges ainsi que sur les mesures d'allègement budgétaire de la Confédération à partir de 2024 ou 2025. La CdC s'est en outre exprimée en faveur des trois objets des votations fédérales du 18 juin 2023 (loi sur la protection du climat, loi COVID-19, imposition minimale OCDE). La CGSO s'est quant à elle penchée sur des problèmes internes ou sur des thèmes d'un intérêt moindre pour le canton de Berne (excepté la politique des médias). En tant que membre associé de la CGNO, le canton de Berne a également travaillé sur la charte du climat, à laquelle il a adhéré en 2022.

Récapitulatif des affaires fédérales particulièrement pertinentes pour le canton de Berne dans le cadre de la collaboration intercantonale :

ANS : Financement et stratégie (CdC)

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

La poursuite du développement et de la promotion d'une administration numérique est un objectif prioritaire. Avec la « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne » ainsi que la « Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025 », le Conseil-exécutif contribue à la transformation numérique de la Suisse. Il crée ainsi les bases pour des procédures numériques sans rupture de support.

Le Conseil-exécutif soutient la stratégie Administration numérique suisse (ANS). La stratégie contient les bases nécessaires pour orienter la collaboration fédérale vers des objectifs concrets. Les cantons regrettent que des thèmes comme la souveraineté numérique ou l'intelligence artificielle

n'y soient pas abordés. La cybersécurité devrait aussi être davantage prise en compte lors de la mise en œuvre.

La mise en œuvre dépend toutefois des conditions-cadre financières. Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux prévoient d'investir entre 2024 et 2027 jusqu'à 116 millions de francs dans des projets clés. La Confédération en assume les deux tiers, les cantons prennent à leur charge le tiers restant. Le cofinancement de l'agenda ANS 2024-2027 par le canton de Berne a pu être assuré par un arrêté financier du Grand Conseil lors de la session d'hiver 2023. La stratégie ANS a été adoptée par le Conseil fédéral et les cantons en décembre 2023.

Mesures d'allègement budgétaire de la Confédération à partir de 2024 ou 2025 (CdC)

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne crée des marges de manœuvre financières pour renforcer la vigueur économique du canton. Il œuvre pour que la répartition des tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale.

Les gouvernements cantonaux ont reconnu la nécessité d'agir, mais précisent dans leur prise de position du 22 septembre 2023 que les économies prévues par la Confédération ne doivent pas se solder par des dépenses supplémentaires pour les cantons. Ils se sont fermement opposés à la réduction de 0,7 % de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, la considérant comme étant contraire au principe constitutionnel de l'équivalence fiscale. Cette part est en effet une source de financement non liée importante pour la plupart des budgets cantonaux. Les cantons ont également demandé que la Confédération renonce à des coupes dans les dépenses liées au trafic régional de voyageurs.

Le Conseil-exécutif a approuvé l'orientation de la CdC dans son principe. Il s'est engagé avec succès pour que le Conseil fédéral maintienne son engagement en faveur de l'objectif stratégique prioritaire qu'est l'association de la Suisse à Horizon Europe 2021-2027 et pour qu'il budgétise la contribution obligatoire 2024 plutôt que d'allouer ces fonds en faveur de mesures nationales transitoires.

Charte du climat de la CGNO

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton doit atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Les engagements définis dans la Charte du climat correspondent en grande partie aux lignes directrices de la politique climatique du canton de Berne.

Après son adhésion en 2023 à la Charte du climat de la CGNO, le canton de Berne a participé à l'élaboration des principes directeurs (cf. le [site web de la CGNO](#)). Des objectifs communs et des mesures pouvant être mis en œuvre dans chaque canton ont pu être définis pour des thèmes tels que « Achats publics durables », « Construction durable » et « Finance durable ». Un autre avantage de ces principes directeurs est qu'il est possible de définir des mesures d'ordre supérieur sur la base des expériences faites jusqu'à présent par les différents cantons.

3.2.2 Relations avec d'autres cantons

Dans le cadre de rencontres bilatérales avec les gouvernements de Nidwald et d'Uri, le Conseil-exécutif a pu nouer de précieuses relations et échanger des informations sur les défis politiques actuels.

La séance de travail du 24 mai 2023 avec le canton de Zurich a essentiellement porté sur le financement et la gouvernance d'organes et de projets intercantonaux. Même s'il est difficile, dans le cadre du fédéralisme, de trouver des majorités pour de nouveaux modèles de financement dans des organes intercantonaux, une approche commune de la thématique est précieuse. La rencontre constitue une bonne base pour des contacts bilatéraux dans des domaines spécialisés comme la politique énergétique. La bonne collaboration entre les deux cantons devra se poursuivre au sein du comité directeur de la CdC.

La séance de travail avec le canton limitrophe du Jura portait quant à elle sur les modalités du transfert cantonal de Moutier. Les gouvernements des cantons de Berne et du Jura ont signé le 24 novembre le Concordat correspondant. Ce dernier règle les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens, l'adaptation des flux financiers et l'assainissement de certains sites pollués. Le Concordat induit du côté jurassien l'abrogation des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne ; il clôture le processus institutionnel démocratique initié par la Déclaration d'intention de 2012 signée par les deux cantons et met un terme à tous les différends territoriaux entre eux. La signature du Concordat confirme le retour à des relations normalisées entre les deux cantons.

3.3 Relations avec l'étranger

3.3.1 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation du canton de Berne à la politique européenne de la Confédération passe essentiellement par la CdC. Dans le cadre du Dialogue sur l'Europe, les représentantes et représentants des cantons ont par ailleurs l'opportunité de présenter aux membres du Conseil fédéral leurs intérêts en matière de politique européenne.

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne souhaite accroître son potentiel de ressources et sa capacité économique. Une relation stable et pérenne avec nos voisins directs, qui sont aussi nos principaux partenaires commerciaux au sein de l'UE, est une condition essentielle.

Avec l'état des lieux de la politique européenne du 24 mars 2023, les gouvernements cantonaux soutiennent le Conseil fédéral dans son objectif de négociation avec l'UE pour garantir la stabilité et le développement des accords bilatéraux [cf. lien]. Lors de l'Assemblée plénière du 22 septembre 2023, la CdC a rappelé la « nécessité » de relations contractuelles stables avec l'UE. Les cantons souhaitent un accès aussi libre que possible au marché intérieur européen commun et sont en principe favorables à une superstructure institutionnelle.

Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral lance auprès des cantons et des Commissions de politique extérieure la consultation pour un mandat de négociation.

Le Conseil-exécutif a soutenu les prises de position des gouvernements cantonaux. Lors de la procédure de consultation du Conseil fédéral sur les modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité, il a souligné en octobre 2023 qu'une augmentation massive en Suisse de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables n'est réalisable qu'avec un accord en ce sens avec l'UE. La Confédération doit pour cela s'employer à faire avancer et aboutir les négociations avec l'UE.

En 2023, la Confédération et les cantons, coordonnés par la CdC, ont pour la première fois assumé conjointement la présidence de l'EUSALP pendant une année. L'UE souhaite améliorer ainsi la coopération transfrontalière dans les Alpes. Durant la présidence suisse, les thèmes de l'économie circulaire, de l'eau, des transports et de la mobilité ont été discutés. En assurant la présidence de l'EUSALP, l'objectif de la CdC était entre autres d'envoyer des signaux positifs à nos voisins européens et de renforcer encore la coopération transfrontalière.

3.3.2 arcjurassien.ch

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne souhaite accroître son potentiel de ressources et sa capacité économique. Il exploite en outre le potentiel du bilinguisme. Il soutient des projets et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.

En collaboration avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, le canton de Berne a poursuivi son engagement dans l'Arc jurassien dans le cadre du programme Interreg France-Suisse et de la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération, afin de renforcer, à l'aide de projets dans le domaine de l'industrie et du tourisme, l'espace transfrontalier et en particulier le Jura bernois et l'arrondissement administratif Biel/Bienne. Le Conseil du Jura bernois (CJB) était responsable du traitement des demandes Interreg, lesquelles concernent en majeure partie la région francophone du canton de Berne. L'Office de l'économie du canton de Berne s'est appuyé lors de ses décisions de financement sur les estimations faites sur place.

3.3.3 Autres affaires en relation avec l'étranger

Contributions à la coopération au développement

Le canton de Berne concentre ses contributions à la coopération au développement dans le soutien aux organisations d'aide au développement non gouvernementales et à l'aide en cas de catastrophe (aide d'urgence) par le biais du Fonds de loterie. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale sur les jeux d'argent le 1^{er} janvier 2021, les contributions financières sont octroyées en priorité à des projets qui concernent le tiers des pays de la planète les moins prospères selon l'indice de développement humain (Human Development Index) des Nations Unies. Au cours de l'année sous revue, il a soutenu 18 projets à l'étranger, notamment en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, avec 2,838 millions de francs issus du Fonds de loterie. Ces aides ont notamment permis de fournir des soins de santé primaires à la population, par exemple avec des vols pour interventions médicales au Soudan du Sud ou l'utilisation de l'énergie solaire dans des centres de santé ruraux au Burkina Faso, au Niger et au Togo. D'autres projets ont notamment permis de dispenser des soins médicaux aux femmes enceintes et aux nourrissons au Tchad ou d'améliorer la sécurité alimentaire grâce à des mesures dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'agroécologie au Honduras. En plus de ces montants, un total de 1,489 million de francs a été versé dans huit cas au titre de l'aide en cas de catastrophe pour les personnes dans le besoin et pour les cas d'urgence humanitaire.

Au cours de l'été 2023, le Conseil-exécutif s'est exprimé au sujet de la mise en consultation par le Conseil fédéral de la Stratégie de coopération internationale 2025-2028. Selon lui, les dépenses supplémentaires en relation avec la guerre en Ukraine et le changement climatique ne doivent pas se faire au détriment de la lutte contre la pauvreté, mission essentielle de la coopération internationale ; il a proposé de prévoir un instrument de financement supplémentaire axé sur les intérêts à long terme de la Suisse.

Prêt de l'État hôte

Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que place économique. Il veille à l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs tout en mettant à disposition les ressources nécessaires pour son entretien.

Le Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil l'octroi par le canton de Berne en qualité d'État hôte d'un prêt de 825 000 francs en faveur du projet immobilier de l'Organisation inter-gouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF). Avec l'arrêté autorisant les dépenses, le Grand Conseil a approuvé cette demande lors de la session de printemps. Deux entreprises bernoises sont impliquées de manière prépondérante dans le projet : Emch+Berger ImmoConsult AG a été mandatée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La planification générale pour les travaux de rénovation et d'extension a été confiée à l'entreprise BauSpektrum AG sise à Münsingen. La Confédération s'engage elle-aussi dans ce projet immobilier avec un prêt total de 3,8 millions de francs (remboursable sur 30 ans).

International Bern Welcome Desk (IBWD)Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que place économique et nourrit sa diversité.

Les ambassades et les organisations internationales font de la ville fédérale une ville cosmopolite et constituent un facteur économique non négligeable. Depuis 2020, l'International Bern Welcome Desk (IBWD) exploite, sur mandat de la Confédération, du canton et de la ville de Berne, ce point de liaison et de contact pour les membres de communauté internationale de Berne. L'évaluation de la phase de déploiement ayant révélé un bon rapport coûts-bénéfices, un nouveau contrat de prestations pour la poursuite de l'IBWD jusqu'à fin 2025 a pu être signé.

Les ambassadrices et ambassadeurs de Roumanie, d'Ukraine et du Japon ont été reçus par la présidente du gouvernement au cours du premier semestre 2023. Aucune visite protocolaire n'a eu lieu au cours du second semestre.

Partenariat avec la ville de Shenzhen (Chine)

La pandémie de COVID-19, des tensions géopolitiques et une politique chinoise fortement axée sur le marché intérieur ont eu pour conséquence que la collaboration active entre le canton de Berne et la ville de Shenzhen est toujours interrompue. Le maintien ou non de ce partenariat n'a pas d'influence directe sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, qui est important pour les entreprises exportatrices du canton de Berne, pour autant que l'on parvienne à orienter davantage cet accord vers les besoins de ces entreprises. Le Conseil-exécutif n'envisage pas une résiliation du partenariat avec Shenzhen. La ville chinoise est favorable à une intensification de la collaboration avec davantage d'actions réciproques, mais elle respecte l'attitude réservée du canton de Berne.

Partenariat avec la préfecture de Nara (Japon)Lien avec le programme gouvernemental de législature :

Le canton de Berne anticipe l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé. Il envisage une nouvelle coopération Tech4Care@Home visant à permettre aux soins décentralisés et aux soignantes et soignants de bénéficier du soutien de compétences

hospitalières. Le projet est mené sous la responsabilité de la BFH en coopération avec l'Université et l'hôpital universitaire ainsi qu'avec la participation de partenaires industriels.

La collaboration entre la préfecture de Nara et la Haute école spécialisée bernoise (BFH) s'est poursuivie en 2023 malgré les conditions difficiles liées aux conséquences de la crise du coronavirus. Des étudiantes et étudiants du secteur de la santé ont été reçus à la mi-mars 2023 dans diverses institutions du canton de Berne. Le projet prévu par la BFH sur l'évolution démographique et le vieillissement de la société n'a pas encore pu être lancé. Les travaux relatifs à un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) sont en cours.

4. Perspectives 2024

En 2024, il s'agit de faire en sorte que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit convenable et l'autonomie cantonale préservée. Le financement de nouvelles tâches (d'exécution) doit être garanti et le transfert de tâches se faire dans le respect du principe d'équivalence fiscale. Il convient d'éviter les transferts de charges unilatéraux au détriment du canton et faire en sorte que les nouvelles lois fédérales ne soient pas trop laborieuses à mettre en œuvre au niveau cantonal.

Les affaires énumérées ci-après revêtiront probablement une importance majeure pour le canton de Berne en 2024 au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et vis-à-vis de l'étranger.

4.1 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Le Conseil fédéral fixe chaque année les objectifs de ses activités. Au cours de la première année de la période de législature 2023-2027, il mettra notamment l'accent sur les relations bilatérales au sein de l'UE, sur les conséquences de la guerre en Ukraine pour la Suisse ainsi que sur le développement durable. Il entend aussi stabiliser les finances fédérales et à adopter les messages relatifs à l'imposition individuelle, au dossier électronique du patient et à la révision de la loi sur les épidémies.

Le Conseil-exécutif prendra position sur ces dossiers, et sur d'autres, que le Conseil fédéral adoptera en 2024 à l'attention des Chambres fédérales et qui sont particulièrement pertinents pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif défendra ses intérêts avec le soutien de la députation bernoise au Parlement fédéral. Le traitement actif d'une affaire dans un cas concret et sa reprise auprès de la députation bernoise dépend de l'état d'avancement de l'affaire et des requêtes du canton. Pour cette raison, le choix définitif n'est fait qu'au moment de l'inscription des affaires à l'ordre du jour. Les nouveaux dossiers suivants, attendus pour 2024, sont actuellement sur le radar du Conseil-exécutif :

- Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI 2025-2028). Le Conseil fédéral y définit sa politique d'encouragement ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre pour la nouvelle période dans le domaine FRI.
- Message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Il fait partie du paquet de mesures Formation professionnelle supérieure.
- Message sur le financement de l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques de ce domaine et sur les contributions d'investissement en faveur des installations privées de transport de marchandises pour les années 2025–2028.

- Message sur l'introduction de l'imposition individuelle relatif à l'initiative populaire « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) » et sur le contre-projet indirect (loi sur l'imposition individuelle).
- Message concernant la révision complète de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). La révision a pour objectif d'améliorer les conditions-cadre pour développer le dossier électronique du patient (DEP), financement transitoire et consentement compris.
- Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (message sur la culture 2025-2028). Le Conseil fédéral y définit les objectifs et le financement de la politique culturelle de la Confédération pour la prochaine période d'encouragement.

Le Conseil fédéral ouvrira aussi probablement la procédure de consultation concernant les dispositions d'exécution de la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) relative au deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts ainsi que les objectifs en matière de coûts (contre-projet indirect à l'initiative pour un frein aux coûts). L'accent sera mis sur les compétences de la Confédération concernant la prise en charge des prestations médicales, afin de permettre de les fournir de manière plus avantageuse. La mise en œuvre des différentes mesures visant à freiner la hausse des coûts fait partie du programme de maîtrise des coûts du Conseil fédéral et doit contribuer à limiter l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire de soins à ce qui est justifiable médicalement.

Le calendrier pour la mise à jour du Projet de territoire Suisse est également connu. Après une phase d'apports techniques, les organisations partenaires (Confédération, CdC, Union des villes suisses et Association des Communes Suisses) ont adopté en décembre 2023 un premier projet sommaire. Suivra ensuite l'élaboration technique détaillée. Une consultation publique auprès des organisations, des milieux politiques et des spécialistes est prévue pour août 2024.

En 2024, le Conseil national et le Conseil des États se pencheront probablement aussi, en plus des messages du Conseil fédéral susmentionnés, sur les affaires clés suivantes du canton de Berne :

- Initiative biodiversité (contre-projet : révision LPN) [22 025]
- Révision de la loi sur le CO₂ [22 061]
- Révision totale de la loi sur les douanes [22 058]
- Programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et de la stratégie Perspective Rail 2050 [23 055]
- Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau [23 030]

En matière de politique de la santé, d'importantes votations populaires auront lieu en 2024 : l'issue de l'initiative d'allègement des primes et de l'initiative pour un frein aux coûts occupera le Parlement. Ce dernier a adopté pour chacune d'entre elles un contre-projet indirect, qui entrera en vigueur en cas de rejet de l'initiative en question. L'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » sera également soumise au vote. Le programme gouvernemental de législature 2023-2026 prévoit en outre la création d'un réseau de compétences One Health, grâce auquel les institutions dispersées au niveau régional et national ainsi que leur savoir-faire et leurs connaissances spécialisées en matière de prévention et d'identification des risques biologiques seraient progressivement mis en réseau et positionnés avec le point focal à Berne. L'association « Netzwerk Biologische Risiken (NBR) » et un bureau à l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne (IFIK) ont été créés dans ce but.

Comme pour la politique de la santé, le peuple aura toutes les cartes en main pour donner une nouvelle orientation à la politique sociale : il pourra se prononcer en 2024 sur l'initiative « Mieux

vivre à la retraite » (« initiative pour une 13^e rente AVS »), sur le fait de coupler l'âge de la retraite à l'espérance de vie (« initiative sur les rentes ») ainsi que sur une réforme de la caisse de pension (référendum contre la Réforme LLP [20 089] adoptée au printemps 2023 par le Parlement). Des votations populaires sont également possibles dans les domaines de la politique énergétique (acte modificateur unique pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) et de la politique des transports (PRODES des routes nationales). Le Conseil-exécutif se prononcera sur la manière dont il se positionnera par rapport à ces objets ainsi qu'aux autres objets soumis au vote.

4.2 Coopération intercantonale

Péréquation financière

En mars 2024, le Conseil fédéral devrait adopter le rapport sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période 2020-2025. La question de savoir si le Conseil fédéral adoptera ensuite le message correspondant à l'intention des Chambres fédérales reste ouverte. Pour l'heure, aucune modification de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) n'est évoquée. La prise de position des gouvernements cantonaux sur le rapport sur l'efficacité devrait être adoptée lors de l'assemblée plénière du 21 juin 2024.

Répartition des tâches II

L'objectif de ce projet est de réexaminer la répartition des tâches communes, c'est-à-dire des tâches réalisées et financées conjointement par la Confédération et les cantons et de répartir clairement les responsabilités en matière d'exécution et de financement des tâches publiques. Le projet a été suspendu en mars 2021. La Confédération et les cantons examinent actuellement une éventuelle reprise du projet. La décision sera prise au milieu de l'année 2024.

Intégration des personnes réfugiées

Le Conseil fédéral a prolongé l'octroi du statut de protection S jusqu'en février 2025. Parmi les quelque 66 000 personnes d'Ukraine ayant un statut S actif, nombreuses sont celles qui resteront en Suisse à moyen terme. Le Conseil fédéral exigera probablement de la part des cantons une intensification des mesures d'intégration.

Avec l'élaboration en 2019 d'un agenda commun en matière d'intégration, la Confédération et les cantons ont défini des objectifs mesurables d'intégration (langue, formation, taux d'emploi, etc.). À partir de 2024, la Confédération publiera de premiers résultats chiffrés pour pouvoir prendre les mesures nécessaires le cas échéant. En outre, la troisième génération des programmes d'intégration cantonaux (PIC) débutera en 2024. Le Conseil fédéral publiera au printemps 2024 un aperçu des mesures prises en vue d'encourager le potentiel de main-d'œuvre national et déterminera, toujours avec la participation des cantons, si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Projet de territoire Suisse

Un groupe de travail tripartite a défini les valeurs de référence pour les activités à incidence territoriales de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Une version actualisée du Projet de territoire Suisse sera élaborée sur cette base. De décembre 2024 à mars 2025, les autorités concernées, les organisations ainsi que les milieux intéressés auront la possibilité de s'exprimer sur le Projet de territoire dans le cadre d'une consultation. L'adoption du Projet de territoire actualisé par les organisations partenaires est prévue à l'automne 2025. La CdC fera valoir les intérêts cantonaux dans ces étapes du projet, en étroite concertation avec la DTAP.

Numérisation

Des décisions de principe seront prises en 2024 concernant la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes en matière de transformation numérique de l'administration publique, notamment en ce qui concerne l'étendue des mandats, le caractère obligatoire des décisions, ainsi que la structure juridique de l'organisation ANS.

Transfert cantonal de Moutier

Le concordat devrait être adopté au printemps 2024 par les Parlements cantonaux de Berne et du Jura. Les votations cantonales sur le concordat et l'abrogation de l'article 139 de la Constitution jurassienne auront lieu le 22 septembre 2024.

4.3 Relations avec l'étranger

Sur la base de l'état des lieux en vue de l'Assemblée plénière extraordinaire du 2 février 2024, les gouvernements cantonaux se pencheront sur le mandat de négociation Suisse-UE du Conseil fédéral. Les cantons feront ensuite valoir leurs droits de participation en matière de politique européenne lors de l'évaluation des résultats des négociations du Conseil fédéral avec l'UE et des délibérations avec les Chambres fédérales.

Dans le cadre d'une rencontre avec les expertes et les experts de la BFH et de Nara, un protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) sera signé au printemps 2024 entre le canton de Berne et la préfecture de Nara dans le but d'approfondir les questions liées au vieillissement de la société.

5. Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2023 sur les relations extérieures du canton de Berne et des fruits du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE découlant de ce rapport.

Annexes

Annexe 1 : initiatives cantonales du canton de Berne

Durant l'année 2023, le canton de Berne a déposé l'initiative cantonale suivante :

N°*	Initiative cantonale	Décidée le (GC)	Déposée le (CE)	Conseil des États / Conseil national
<u>23.302</u>	Préserver l'autosuffisance alimentaire de la Suisse en sucre	<u>01.12.2022</u>	15.02.2023	Suite donnée à la Commission du Conseil des États (CER-E du 17.10.23) / en suspens à la Commission du national (CER-N)

Aucune initiative cantonale du canton de Berne n'a été liquidée par les Chambres fédérales au cours de l'année 2023.

* numéro de l'objet à l'Assemblée fédérale

Annexe 2 : représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2023

Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (comité directeur)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	DTT	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INC	Christine Häslér	Comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	INC	Christine Häslér	
Conseil des hautes écoles de la CSHE	INC	Christine Häslér	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Astrid Bärtschi	Comité
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	DSE	Philippe Müller Evi Allemann	Comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	DEEE	Christoph Ammann	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	DSE DEEE	Philippe Müller Christoph Ammann	
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	DIJ	Evi Allemann	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	DSE	Philippe Müller	Comité
Conférence suisse des chanceliers d'État (CCE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de Suisse romande

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président à partir de juin 2024
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INC	Christine Häslér	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Astrid Bärtschi	

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
---	-----	-------------------	--

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des Gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) [SO, BS, BL, AG, JU] ³	CHA		
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (NW EDK) [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INC	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest (GDK NW) [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	DTT	Christoph Neuhaus	

Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	

³ Depuis le 1^{er} janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la CGNO (alors qu'avant, il en était membre à part entière).